

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 mars 2024

**OBJET :**

**Reprise anticipée des résultats**

**Rapporteur : M. LAURENT**  
Délibération n°2

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent et les besoins de financement de l'exercice 2024, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-après :

<b>Résultat estimé de l'exercice</b>	
<u>A. Résultat estimé de l'exercice</u>	+ 779 720,67 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	+ 350 000,00 €
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 1 129 720,67 €</b>
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou - )</u>	
D 001 (si déficit)	-306 610,65 €
R 001 (si excédent)	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou - )</u>	
Besoin de financement (si négatif)	
Excédent de financement (1) (si positif)	+ 74 799,66 €
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>-231 810,99 €</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>1 129 720,67 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>629 720,67 €</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	<b>- €</b>

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 74 799,66 € ; autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

## **PROPOSITION**

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil Municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et à son affectation conformément au tableau ci-dessus.

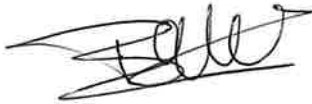
## DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, 3 abstentions (MME CHOPIN-RENAULD, MM. CHEVARDÉ et PERRI), la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 mars 2024.

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**



**Elise DROUVILLE**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT-MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	24
- Convocation du Conseil municipal le :	15 mars 2024
- Convocation distribuée le :	15 mars 2024
- Affichage de la liste des délibérations le :	29 mars 2024
- Affichage du procès-verbal le :	31 mai 2024

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, Mme Monika POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME DROUVILLE, Adjoint.

- M. BRUNE, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, Aïcha MENZRI, MME BLONDELET, M. VOIDIER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Pascal LAURENT
- Mme Brigitte SCHINDLER à Mme Monika POYDENOT
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET
- M. Dominique GONCALVÈS à M. Gilles BOURGUIGNON

**EXCUSÉ**

- M. Mallory KOENIG

**ABSENTS**

- M. Francis VOGIN
- Mme Gaëlle BARDOUL
- M. Kamal EL JAOUHARI
- M. Jean-Louis KATZ

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- Mme Elise DROUVILLE

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**



**Elise DROUVILLE**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**